

CONSEIL DE QUARTIER BELLECOUR-CARNOT/COMMISSION RUE VICTOR HUGO COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12/03/24 SALLE BOUGELAT à 18H30

Présents : Christine BRAND, Jean-Pierre CHAVAND, Martine EYGLUNENT, Johann GALIBERT, Odile GILLIOT, Dominique JACOTET.

Intervenants : Valérie BRAUN chargée d'affaires au Cabinet HERMES, Clément CHEVALIER directeur de My PRESQU'ILE, Kelly INGARGIOLA gérante du magasin PERREYON et Présidente de l'Association des Commerçants de la rue Victor Hugo.

Compte-rendu : Martine EYGLUNENT

Johann GALIBERT remercie les intervenants de leur présence.

Il souligne l'importance pour le Conseil de Quartier d'être exhaustif dans l'analyse qu'il mène sur la rue Victor Hugo. D'où l'intérêt que le Conseil porte à recueillir les avis des commerçants et des acteurs impliqués dans le domaine commercial.

Il est nécessaire de se renseigner non seulement sur les contraintes techniques et administratives mais aussi sur la population qui emprunte cette rue, en termes de fréquentation, de représentativité et d'acheteurs.

Faire le contour de cette grande artère, avoir des regards croisés, faire des propositions concrètes dans un cadre général, tel est l'objectif de la commission.

Johann GALIBERT évoque les enquêtes qui ont déjà été faites auprès des commerçants et les rencontres avec M. MARGUERON architecte des Bâtiments de France, Pierre OLIVER, maire du 2ème et V. LUGENSTRASS, adjoint à l'urbanisme.

La parole est laissée aux intervenants.

Une rue de restauration rapide, un phénomène inéluctable ?

Valérie BRAUN présente le panorama de la rue. Selon elle, à partir du moment où les commerces de l'alimentaire, cafés, restaurants, selfs, restaurations rapides, sandwicheries, crêperies, etc, dépassent le quota de 50% de l'ensemble des magasins, en règle générale, ces commerces de bouche tuent l'« autre commerce ».

Puisque le PLU autorise toute activité commerciale, la rue deviendra probablement à 80% une rue de restauration rapide dans les 3 à 5 ans à venir.

Elle ajoute que, s'il n'y a pas une interdiction mentionnée dans le règlement de copropriété d'un immeuble, l'installation de tout commerce de bouche est autorisée. Elle précise qu'il n'y a pas d'obligation d'équipement spécial tel des gaines d'aération pour un commerce qui ne fait que réchauffer des aliments ou cuire rapidement des produits comme les crêperies ou les gaufres. Ce qui supprime toute contestation possible en matière d'équipement obligatoire d'évacuation de l'air. Dans ces conditions, seuls les copropriétaires peuvent agir en amont si on veut éviter le tout alimentaire.

Elle ajoute en outre que tout mouvement donné est en général immuable et que la rue sera une rue de restauration avec de nouveaux concepts et de nouvelles franchises.

Pierre CHAVAND fait remarquer qu'un magasin de gaufres est ouvert sur la rue en permanence alors qu'il y a obligation de fermeture des vitrines pour cause de chauffage. Ce point pourrait être

étudié et déboucher sur une idée de restriction quant aux ouvertures à l'air libre des magasins, sous entendant par-là tous ceux qui font de la vente sans démarcation véritable entre « l'ouvert » et le « fermé ».

V. BRAUN termine son intervention en évoquant les loyers des baux commerciaux, ils sont très élevés. C'est pourquoi les propriétaires préfèrent louer à des commerces de bouche dont ils sont sûrs des capacités financières. Les propriétaires louent mais ne vendent pas. Ils donnent la priorité à des enseignes face à des indépendants car leurs moyens financiers sont bien supérieurs. Le prix du m² à la location est 700 € ce qui fait un loyer d'environ 35000 €/an pour un local de 50 m².

Un phénomène de société ?

Kelly INGARGIOLA intervient, on est dans un creux sociétal. Dans toute la France, aujourd'hui, ce sont les commerces de l'alimentaire. Ils ont le flux, le passage, des enseignes de jeunes, l'avantage du télétravail. Depuis le Covid, il y a un changement de comportement. Les actifs partent en week-end, la rue Victor Hugo ne fait plus son chiffre d'affaires les vendredis et samedis. Les ventes se font sur internet.

Il serait dit qu'à cause des contraintes imposées en matière de circulation et de stationnement, 60% des lyonnais veulent quitter leur ville.

Elle précise bien, quant à elle, qu'elle doit décupler sa visibilité sur internet et les réseaux sociaux pour maintenir son chiffre d'affaires. Ses clients viennent dans son magasin pour des achats précis et non pour faire du shopping dans la rue.

Elle trouve que le tourisme est en baisse.

Johann GALIBERT se renseigne pour prendre contact avec la Direction du Commerce et de l'Artisanat afin d'obtenir des éléments quantifiés sur la situation de l'activité sur ce secteur.

Clément CHEVALIER détaille les 127 cellules (magasins) de la rue.

51 magasins mode/accessoires, 30 alimentaires, 17 agences de voyage et banques, 14 loisirs et culture, 8 beauté, 4 équipements maison.

Pour lui, dans cinq ans, la tendance va être inversée et 20% des commerces vont « sauter ».

Le futur Centre de Perrache, un apport bénéfique pour la rue ?

Johann GALIBERT pose la question du futur Centre de Perrache et sa projection dans l'avenir. Un espoir ? Clément CHEVALIER pense, en matière de réalisation, que le TOL (tramway ouest lyonnais) peut être positif.

Créer de l'évènementiel ?

Johann GALIBERT poursuit ; faire de l'évènementiel serait-il une bonne idée ?

Sur ce sujet, Kelly INGARGIOLA énumère les difficultés, les riverains se plaignent du bruit, très peu de commerces s'investissent. Un événement a eu lieu au Sud Bellecour mais n'a pas été renouvelé. Existe aussi la difficulté de faire ouvrir les commerces le dimanche à cause des conventions collectives.

Le prix d'un événement revient à 40 000 €, la Ville et la Région financent à hauteur des trois-quarts.

Johann GALIBERT reprend l'idée d'une opération « parapluies » déjà évoquée antérieurement, qui pourrait être organisée sur la moitié de la rue. Coût de l'opération 25 000 €. A cet effet, il a vu M. MARGUERON qui y est favorable. Le projet comporterait la pose de voilages et d'ombrières pour constituer des îlots de vie et de fraîcheur. Une animation comme une braderie pourrait se conjuguer

sur cette opération.

Ce projet ferait intervenir jardiniers et architectes. Il pourrait avoir lieu en juin.
C'est une réflexion à mener avec la Ville. L'idée plait aux intervenants.

Johann GALIBERT informe les intervenants de l'inauguration Boite à livres/Saint Exupéry qui aura lieu le 28 juin. Les commerçants seront impliqués comme vecteurs de cet événement.

Du culturel et de l'artistique sur les vitrines vides ?

Kelly INGIARGOLA émet l'idée de proposer aux propriétaires des locaux commerciaux vides la possibilité de prêter leurs vitrines pour un affichage d'expositions culturelles et artistiques dans l'attente d'un repreneur. Cela pourrait constituer une déambulation culturelle originale et vivante.

La question de la réglementation des façades des vitrines à nouveau discutée.

Valérie BRAUN renseigne le processus en vigueur, l'architecte dépose un dossier aux Bâtiments de France qui valide le dossier à partir du moment où les contraintes d'alignement en hauteur, largeur et de non dépassement des immeubles sont respectées. Ensuite, chaque enseigne est libre dans la conception et la réalisation de l'architecture extérieure de sa vitrine.

Quel visage pour la rue Victor Hugo ?

Dominique JACOTET plaide pour plus d'uniformité et même de réglementation dans l'architecture des façades extérieures des devantures pour éviter les créations « hasardeuses » et respecter une unité plus classique.

A cela, Valéry BRAUN évoque les commerces de la rue de la République dont la moitié du linéaire appartient à un même propriétaire, que ce propriétaire justement refuse d'imposer un cadre pour éviter l'uniformité et l'ennui...

Martine EYGLUNENT, pour sa part, défend l'idée que la plus grande liberté soit laissée et même encouragée auprès des commerçants dans la création de leurs façades de vitrines, création portant sur les couleurs, les formes, les matières, par exemple bossages, pointes de diamants, biseaux, plans inclinés, arrondis (l'actuel magasin CALZEDONIA), pierres, bois, laque, verre, marbre, etc. Pour les couleurs, vert, rouge, bleu, noir, argent, doré, etc. Tout un ensemble baroque et remarquable qui viendrait égayer la rue, elle deviendrait plaisante aux regards, romprait avec sa rectitude peu accueillante et susciterait la curiosité des passants. Un ensemble qui viendrait créer à lui seul un effet « d'évènementiel permanent ». La rue pourrait gagner en intérêt et en regain de dynamisme sur la banalité actuelle qui est son trait le plus remarqué !

Fin de la réunion à 20 H.